

LES AS DU VOLANT



REGLEMENT INTÉRIEUR (saison 2020 /2021) DE LA SECTION ALCEP BADMINTON CARQUEFOU : LES AS DU VOLANT

FORCE OBLIGATOIRE,

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque lu et accepté lors de l'adhésion.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

CERTIFICAT MÉDICAL

Le certificat médical doit être donné, ou envoyé au responsable le jour de son inscription. La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du badminton. La mention « non contre-indication à la pratique du badminton en compétition » est obligatoire.

Le questionnaire de santé est valable 3 saisons.

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence UFOLEP assure en cas de blessures mais nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

LES CRÉNEAUX, LES HORAIRES, la DUREE DE LA SAISON

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents. Consultez régulièrement le site internet du club. Pour la saison 2020/2021, nous proposons :

*le samedi matin : 1 créneau adultes : 10h30- 12h30.

LA SAISON : Elle démarre le 12 septembre 2020 et se termine le 3 juillet 2021.

Au cours de la saison, nous aurons 3 à 4 séances qui seront annulées pour cause d'événements exceptionnels organisés par la direction et le BDE de l'école qui nous accueille.

VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires les séances les gymnases ne devraient pas être accessibles (consulter le site internet)

COTISATIONS

Le montant sera perçu en chèque à l'ordre de l'Association : **ALCEP AS DU VOLANT** pour les réinscriptions, et en chèques et en espèces pour les inscriptions. Aucun remboursement ne pourra être effectué par la suite. Pas de remboursement en cours de saison.

La cotisation englobe la licence UFOLEP, l'adhésion à la FAL44 et les frais liés au fonctionnement de la section sportive.

PÉRIODE D'ESSAI

Si une période d'essai est accordée par le bureau, et à l'issue de la séance d'essai, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité, sinon l'accès aux terrains sera refusé.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur vous pour laisser la salle en un état **irréprochable** (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle et d'une tenue de sport adéquat ; l'excentricité n'étant pas permise.

COMMUNICATION

Consultation systématique pour les fermetures exceptionnelles, les événements, les tournois, INFORMATIONS à prendre sur le site internet : <http://asduvolant.kalisport.com>

L'adhérent autorise la diffusion, sur le site internet, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au responsable un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

VOL

La section badminton ALCEP : AS DU VOLANT décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires, les salles lors des jeux, et compétitions.

FONCTIONNEMENT.

Règle de vie commune Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...)

Assemblée générale : L'assemblée générale est en principe prévue en fin de saison pour chaque section de l'association, celles-ci sont publiques et nous vous convions à y participer.

Membres : Vous faites partie en tant que membre actif, le jour où vous vous inscrivez à la section badminton.

Pendant les créneaux nous ne pouvons accueillir en même temps sur le terrain que 24 personnes maximum (6 terrains tracés). En cas de forte influence, un roulement est demandé aux joueurs et les simples sont fortement déconseillés.

LITIGES ET SANCTIONS.

La section badminton AS DU VOLANT est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif, le respect de l'adversaire. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'association badminton ALCEP CARQUEFOU les AS DU VOLANT, qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...). Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les membres du bureau sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

AS DU VOLANT



Mme / Mr

J'ai lu et compris le règlement intérieur, et je m'engage à le respecter.

Le A

Signature :